

# Formation



STAGE D'INTEGRATION EXPERTISE EN EVALUATION IMMOBILIERE  
LUNDI 23 AU JEUDI 26 JUIN 2014 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR NICE

**Acquérir les connaissances de base juridiques et pratiques indispensables afin de passer du stage de l'évaluation à l'expertise.**

## LES BASES ÉLÉMENTAIRES EN EXPERTISE IMMOBILIÈRE :

Les différents modes de détention, les différentes surfaces, méthodes de calcul des surfaces, urbanisme, les diagnostics ayant une influence sur la valeur des biens, les critères de décence, l'affectation des locaux, le révérenciel.

## LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE EXPERTISE IMMOBILIÈRE :

Titre de propriété, analyse du mode de détention, Documents hypothécaires, cadastre, baux, règlement de copropriété, état descriptif de division, derniers P.V d'assemblée générale, permis de construire, certificat de conformité, bilan en matière de fonds de commerce

## DÉFINITIONS DES VALEURS - LES FACTEURS DE LA VALEUR :

Situation, facteurs physiques, facteurs économiques, le référentiel, facteurs juridiques.

## LES PRINCIPALES MÉTHODES D'EXPERTISE :

Définition suivant la Charte et prise en compte de la spécificité des différents biens immobiliers.

## LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE :

Déroulement d'une expertise, la mission, la visite, les recherches, la rédaction du rapport, la note de frais, débours et honoraires.

Déontologie et Responsabilité

Les Différentes missions réalisées par les experts



**REFERENCE :** SIEX001



**TARIF :** 1 354,80 €



**FORMATEUR :** Christian PINCI, Expert immobilier en valeur vénale et locative, valeur locative commerciale, copropriété. Expert certifié REV, Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM



**PUBLIC :** Professionnels de l'immobilier souhaitant s'orienter vers l'expertise en évaluation immobilière et intégrer la Chambre des Experts Immobilier de France FNAIM



**DURÉE :** 4 jour



**CONTACT :** Annie FILLAULT au 01.44.20.77.44



Toute personne souhaitant s'inscrire, doit faire valider préalablement ses pré-requis par la Chambre des Experts Immobilier FNAIM (Tél : 01.53.76.03.52). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

Accéder au bulletin d'inscription